

Cadre de référence Bretagne, janvier 2023



LE RÉSEAU GUID'ASSO

Les structures autorisées à utiliser la marque collective « Guid'Asso – Accompagnement spécialiste » sont regroupées au sein d'un réseau au sein d'un réseau régional et départemental, animé, au niveau régional, par la DRAJES aux côtés du Mouvement Associatif de Bretagne, co-animateurs régionaux, et au niveau départemental par le SDJES et la co-animation départementale associative

La vocation première de ce réseau est d'être un **lieu d'échange et de partage** des connaissances et des pratiques.

À ce titre, il favorise la **réflexion collective** (notamment autour de thématiques choisies conjointement), le **développement des compétences** et la **mise en commun d'outils** (existants ou à créer).

Les structures autorisées à utiliser la marque collective « Guid'Asso – Accompagnement spécialiste » sont actrices à part entière de la dynamique du réseau.

RÔLE ET MISSIONS DES « GUID'ASSO – ACCOMPAGNEMENT SPECIALISTE »

« Guid'Asso – Accompagnement spécialiste » est un service **accessible gratuitement** et proposé par une structure actrice de la vie associative, ancrée dans son secteur d'activité. L'adhésion à la structure utilisant la marque « Guid'Asso » ne doit pas être une condition préalable à l'accès à ce service (ce qui n'exclut pas une adhésion volontaire ultérieure).

Il reste néanmoins possible à la structure labellisée de proposer certaines prestations payantes en complément : celles-ci se distinguent de l'accès gratuit à l'accompagnement Guid'Asso de par leur technicité (gestion des payes par exemple...) ou leur durée (plus de 3 rendez-vous d'accompagnement individuel par exemple).

Chaque structure « Guid'Asso – Accompagnement spécialiste » s'adresse à **l'ensemble des associations** du territoire qui pourraient en avoir besoin. Les **petites et moyennes associations** sont visées en priorité (notamment celles qui n'appartiennent pas à une organisation collective, fédérale ou autre, et ne bénéficient donc pas des ressources documentaires, logistiques et humaines susceptibles de les soutenir dans la réalisation de leurs projets).

La mission commune à l'ensemble des « Guid'Asso – Accompagnement spécialiste » présente un caractère obligatoire, à savoir :

Mission « Accompagnement spécialiste » (socle obligatoire)

Accompagnement en lien avec le secteur, la thématique ou l'expertise portée par la structure :

- Évaluer le(s) besoin(s) et attente(s) du demandeur et élaborer un diagnostic (une fiche-outil pourra être produite collectivement afin de préciser ce diagnostic) ;
- Apporter les informations, connaissances et les conseils adaptés à la situation particulière du demandeur pour l'accompagner à structurer ses projets sur les questions ou enjeux liés au domaine d'expertise de la structure ;
- Mettre en place un accompagnement et un suivi individualisés et/ou collectif, le cas échéant ;
- Mobiliser les ressources extérieures éventuelles nécessaires à ceux-ci ;
- Capitaliser, diffuser et mutualiser des informations et des ressources utiles à la mise en œuvre des projets associatifs et au développement de la vie associative en lien avec le domaine d'expertise de la structure ;
- S'impliquer activement dans le réseau : participation et contribution au réseau notamment en lui apportant son expertise (utilisation et partage d'outils, contribution aux chantiers du réseau, présence aux temps de vie du réseau).

La mission accompagnement recouvre de fait la mission « orientation ».

Mise en réseau

- Capitaliser, diffuser et mutualiser des informations et des ressources utiles à la mise en œuvre des projets associatifs et au développement de la vie associative en lien avec la spécialité, adossé aux centres ressources quand ils existent ;
- S'impliquer activement dans le réseau régional et départemental: participer et contribuer au réseau (utilisation et partage d'outils, contribution aux chantiers du réseau, présence aux temps de vie du réseau à minima 1 jour an).

Mission « Accompagnement spécialiste » (socle optionnel)

- Concevoir et mettre en place des formations dans le domaine d'expertise de la structure, à destination des acteurs associatifs (bénévoles, salariés) et favoriser leur valorisation sur le portail de formation des bénévoles du Mouvement Associatif régional, le cas échéant

PROFIL DE LA STRUCTURE

La structure porteuse de la mission « Guid'Asso – Accompagnement spécialiste » peut être une association, une collectivité territoriale ou un EPCI.

Elle est ancrée dans sa spécialité et facilite le maillage avec les autres acteurs de ce secteur ou de sa thématique.

Elle dispose d'une légitimité, liée à sa reconnaissance par les acteurs locaux (« historique des actions portées ») sur l'appui à la vie associative ou l'animation de collectifs en lien avec sa spécialité.

Elle connaît bien les enjeux liés à sa spécialité et les associations qui interviennent sur sa spécialité.

La structure fait la promotion du fait associatif et de l'engagement bénévole. (Ces enjeux peuvent être notamment notés dans ses statuts ou CR d'AG).

Son périmètre territorial est de niveau régional ou départemental.

La structure s'assure que les conditions à la mise en œuvre de la mission « Guid'Asso – Accompagnement spécialiste » sont réunies : ressources **humaines** et ressources **matérielles**, notamment détaillées ci-après.

ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE CONVENTIONNÉE

En tant qu'acteur membre du réseau, chaque structure « Guid'Asso – Accompagnement spécialiste » s'engage à :

- Respecter le contrat d'engagement républicain ;
- Respecter les valeurs et principes d'actions énoncés dans la charte du réseau Guid'Asso et signée par les parties prenantes ;
- Améliorer la connaissance de la vie associative de Bretagne, faciliter le dialogue avec ses représentants mais aussi mettre en lien les acteurs du secteur d'activité concerné en vue de permettre aux initiatives d'intérêt général d'être connues, valorisées et accompagnées ;
- Respecter les principes de fonctionnement d'un « Guid'Asso – Accompagnement spécialiste » en matière d'accessibilité et de fiabilité de l'information et de l'accompagnement proposé ;
- Communiquer à la co-animation départementale ou régionale (selon son périmètre territorial) l'ensemble des missions qu'elle développe et participer à la vie du réseau départemental et régional Guid'Asso dans toutes ses composantes opérationnelles.

Dans le cadre de la mission « Guid'Asso – Accompagnement spécialiste », chaque structure conventionnée s'engage à :

- Mettre en œuvre les **missions** d'un « Guid'Asso – Accompagnement spécialiste » énoncées dans le présent cadre de référence dans le cadre du périmètre territorial posé dans la convention ;
- Répondre aux sollicitations des acteurs de la vie associative en lien avec son domaine d'expertise, **avec un accès gratuit**, et dans un **délai court** ;
- Adopter une **posture adaptée** qui s'appuie notamment sur :
 - une capacité d'écoute, neutre et bienveillante ;
 - une démarche d'éducation populaire (responsabiliser le demandeur, le rendre acteur de son projet, ne pas se substituer à lui dans les démarches à engager) ;
 - le devoir de réserve sur les projets et les situations dont elle a connaissance.
- Mettre en œuvre un mode de fonctionnement adapté aux caractéristiques des différents publics susceptibles d'être accueillis (jeunes, étrangers, publics peu mobiles, en difficulté d'insertion, etc.).
- **Désigner une personne référente** au sein de la structure chargée de la mission « Guid'Asso – Accompagnement Spécialiste » et informer les co-animations de tout changement.

- Établir un bilan annuel en lien avec le compte-rendu d'activités.

Pour la mise en œuvre de ces missions, la structure « Guid'Asso – Accompagnement spécialiste » s'engage à s'appuyer sur :

- Une personne référente dédiée à la mission, joignable par téléphone et mail ;
- Un ou des lieux d'accueil ouvert^{et/ou} sur rendez-vous au moins 1 jour par semaine ;
- Un ordinateur connecté et un scanner accessibles en fonction des besoins ;
- Si possible, une salle de réunion ou de formation sur place ou à proximité.

En termes de vie du réseau, la structure « Guid'Asso – Accompagnement spécialiste » s'engage à :

- Participer régulièrement aux rencontres et aux événements du réseau (1 jour par an à minima) ;
- Contribuer à la vie du réseau sous forme de propositions, d'animation, de partage de pratiques, d'outils et d'informations ;
- Faire connaître les autres acteurs du réseau Guid'Asso susceptibles de répondre aux besoins repérés, au titre de leur ancrage territorial^{et/ou} de leur expertise identifiée ;
- Mettre en œuvre leur projet dans le respect des autres membres du réseau.

En termes de communication, la structure « Guid'Asso – Accompagnement spécialiste » s'engage à :

- Utiliser le logo de l'État et celui du réseau transmis pour toute communication ayant trait à l'activité du réseau Guid'Asso et de la mission
- Déclarer (au préalable) auprès du binôme de la co-animation départementale ou régionale selon son périmètre d'intervention toute modification relative à son fonctionnement ;
- Faciliter les liens entre les associations du territoire et l'État et inversement et ceci dans une double perspective d'identification des besoins et de mise en œuvre des réponses permettant d'y satisfaire.

ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

Dans le cadre du développement du réseau, l'État à l'échelon régional et dans les départements, en partenariat avec les co-animations départementales et régionales, s'engage à **une reconnaissance du réseau sur l'ensemble du territoire régional** (recherche d'un maillage territorial), à savoir :

- Identifier et développer des acteurs du réseau Guid'Asso ;
- Leur fournir les éléments de communication adossés à la marque collective (logo, visuels) ;
- Articuler les modalités d'intervention entre les différentes missions portées au sein du réseau Guid'Asso sur le territoire d'intervention ;
- Faire connaître l'activité du réseau Guid'Asso et de ses membres auprès de l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels et les services déconcentrés de l'État concernés par la vie associative.

Dans le cadre de l'animation du réseau, l'État à l'échelon régional et dans les départements, en partenariat avec le partenaire associatif régional et les partenaires associatifs départementaux chargés de la co-animation des réseaux d'appui à la vie associative locale, s'engage à :

- Faire vivre la dynamique du réseau Guid'Asso de Bretagne à travers l'organisation de rencontres, la transmission et le partage d'informations et d'outils ;
- Accompagner à la montée en compétence des structures « Guid'Asso – Accompagnement spécialiste » sur les questions de vie associative grâce à des temps d'intégration, de formation initiale et continue adaptés (en s'appuyant notamment sur la grille initiale de positionnement ou d'évaluation des connaissances et compétences renseignée par la structure signataire) ;
- Assurer une veille informative, documentaire et juridique ;
- Faciliter le lien et la mise en réseau entre tous les acteurs ressources de la vie associative ;
- Participer au bilan annuel et à l'évaluation triennale de sa mission et du réseau.

Dans le cadre du soutien aux structures Guid'Asso, l'État peut éventuellement apporter une contribution financière à la structure conventionnée « Guid'Asso – Accompagnement spécialiste ».

SUIVI - ÉVALUATION

Le suivi et l'évaluation annuels portent à la fois sur **l'activité de la structure** « Guid'Asso – Accompagnement spécialiste » et **celle du réseau**.

Outre l'intérêt de s'assurer que le réseau répond bien aux objectifs recherchés, et d'ajuster, si nécessaire, les modalités de mise en œuvre, la démarche d'évaluation permet de répondre aux attentes suivantes :

- Valoriser le réseau au sein de chaque structure ;
- Valoriser le réseau auprès des partenaires institutionnels et associatifs ;
- Identifier les besoins des associations et porteurs de projet impliqué sur la spécialité ;
- Identifier les besoins de montée en compétences des « Guid'Asso – Accompagnement spécialiste » ;
- Valoriser les outils dans l'ensemble du réseau pour les mettre à disposition de tous.

Le réseau se dote des outils d'évaluation communs qui pourront être mobilisés, en tant que de besoin (trame commune pour l'élaboration du rapport d'activité, fiche d'évaluation des publics accueillis, etc.).

De façon globale, l'activité « Guid'Asso – Accompagnement spécialiste » est appréciée à travers un bilan d'action en lien avec leur rapport d'activités.